

## NOTE NO. 3

### LE PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE SUÉDOIS (SAP) ET LES SUGGESTIONS POUR LA CRÉATION D'UNE "ASSOCIATION FRANÇAISE DU SAP" EN SON SEIN

#### RÉUNION DU 18 JUIN 2003 AU SIÈGE DU PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE SUÉDOIS

**INTERVENANTS:** Oscar Stenström, *Deputy International Secretary* en charge des relations avec les autres partis sociaux-démocrates.

**MEMBRES DE LA SECTION PS DE SUÈDE QUI ONT PARTICIPÉ À LA RÉUNION ET CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DE LA NOTE :** Jean Bonnard, Peter Erhardy, et Frédéric Pillot

**COMPTE RENDU PRÉPARÉ PAR** Frédéric Pillot ([frederic.pillot@telia.com](mailto:frederic.pillot@telia.com))

#### L'organisation du Parti Social-Démocrate Suédois (SAP)

La société suédoise est organisée à trois niveaux : commune, conseil général et parlement. Le parti social-démocrate suédois (SAP) opère à ces trois niveaux dans le but d'agir le plus efficacement possible en phase avec les institutions démocratiques de la société.

La Suède se compose de 288 communes, donc de 288 sections communales sociales-démocrates. La *section communale* («commune ouvrière» en suédois) est l'organisation du SAP au niveau communal. Le nom «commune ouvrière» exprime une tradition d'organisation autonome et une ambition de créer une propre administration pour satisfaire les besoins des ouvriers. C'est la section communale qui détermine le programme municipal du SAP. Le programme offre un cadre de travail pour les élus et donne aux électeurs une image claire de ce que le SAP représente. La section communale soutient toutes les associations sociales-démocrates dans leurs activités. Elle est administrée par un bureau.

Le *district* est l'organisation régionale du SAP. Il existe 26 districts (seule différence avec les institutions de l'État, les régions de Stockholm et Göteborg sont divisées en deux districts, ville et région) et toutes les sections communales sont regroupées au sein du district. Le district a la responsabilité des questions régionales, notamment au sein du conseil général. Il guide et coordonne les discussions, l'organisation, l'éducation et l'information. C'est le district qui détermine avant chaque élection le programme politique au niveau régional. Il décide également des candidats au parlement et au conseil général. Chaque district organise un congrès annuel qui est l'organe décisionnel suprême du district. Le bureau du district, la commission exécutive du district et les experts-comptables y sont élus.

Le *bureau du Parti* est l'organisme décisionnel suprême du SAP. Il est composé de 60 personnes dont 7 d'entre eux forment le comité exécutif [comprenant le Premier ministre, le ministre de l'économie, le secrétaire général de la confédération générale du travail (LO), le secrétaire général du SAP et à l'intérieur du SAP, les représentants des sections des étudiants, des femmes et des jeunes]. Ce comité exécutif qui est élu par le congrès est responsable de la gestion quotidienne du Parti devant le bureau. Il est chargé de vérifier que les décisions prises par le congrès et le bureau sont appliquées. Il se réunit chaque vendredi.

Le *siège du Parti* est lui constitué de 65 membres et est dirigé par le secrétaire général du SAP. Le siège est divisé en six départements, bureau du secrétaire général, économie et administration, organisation et développement, département international, information et communication, production de journaux, principalement «affaires politiques courantes».

Le SAP compte 152,000 membres dont 10% sont actifs au sein du Parti. En comparaison, la confédération générale du travail (LO) compte 2,1 millions d'adhérents dont 35,000 sont membres du SAP. Le SAP a un budget annuel de 160 millions de couronnes et est financé par les cotisations (25%), l'État (25%), la Loterie (25%) et LO (25%).

### **L'adhésion et la cotisation au SAP**

L'adhésion au SAP se fait au niveau local dans une section communale. Aucune adhésion ne peut se faire au niveau national. Toute personne qui adhère au SAP fait parti d'une «association» social-démocrate qui est rattachée à la section communale (section sociale-démocrate existante au niveau d'une commune). Un groupe de personnes a la possibilité de créer une association qui sera rattachée à la section communale du SAP. L'adhésion, qui est individuelle, n'est validée que lorsque la cotisation a été versée.

La cotisation minimale pour les adhérents d'une section communale du SAP est déterminée par les montants cumulés qui sont versés aux différents niveaux de l'organisation du SAP (association, section communale, district, siège). Ces montants sont d'environ 50 couronnes (SEK – N.B. 10 couronnes = 1 EURO) pour la section communale, 50/80 SEK pour le district et 45 SEK pour le niveau national (siège du Parti). La différence entre la cotisation versée par l'adhérent et la cotisation minimale est reversée à l'association proprement dite.

### **Les associations dans l'organisation du SAP**

Les «associations» sociales-démocrates sont organisées, soit sur une base géographique (quartier), soit sur une base sociale (e.g. jeunes, ethniques, femmes,...). Toute association sociale-démocrate doit adhérer aux statuts du SAP qui spécifient notamment qu'elle doit comporter 5 membres avec des fonctions «officielles» (président, vice-président, trésorier, secrétaire, et la personne chargée de l'éducation des nouveaux membres) ainsi que de 2 auditeurs pour vérifier les comptes de l'association. Toute association sociale-démocrate peut définir, en plus des statuts du SAP, sa propre «mission» ou stratégie. Celle-ci doit être approuvée par la section communale à laquelle l'association est rattachée. Enfin, toute association sociale-démocrate peut présenter des motions au congrès du SAP (N.B. : prochain congrès en 2004).

### ***Suggestions pour la création d'une "association française du SAP"***

*Lors de l'entretien avec Oscar Stenström, nous, membres de la Section PS de Suède, avons pu discuter de la possibilité d'adhérer au SAP au travers de la création d'une «association française du SAP» qui serait basée à Stockholm. L'idée a été bien reçue par Oscar Stenström. Cette question est actuellement en cours de discussion au sein de la Section, notamment dans la définition de la mission de l'«association française du SAP».*

*Les échanges au sein de la Section ont fait ressortir que la mission de l'«association française du SAP» pourrait être intégrée dans la charte de la Section, qui est elle-même en discussion. L'«association française du SAP» deviendrait alors une composante de la Section.*

*Il nous reste, de toutes les façons, à élire des membres officiels de l'«association française du SAP» dans le respect des statuts du SAP (avec de préférence un président de l'association parlant suédois afin de faciliter les contacts officiels avec le SAP). Il nous faudra aussi définir la cotisation de l'adhésion au SAP. L'adhésion se fera auprès de la section communale du SAP de la ville de Stockholm.*

Fait à Stockholm le 20 août 2003